

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 MAI 2023

Date de convocation : 22/05/2023	Afférents au conseil municipal : 11	
Date d'affichage : 22/05/2023		
Conseillers en exercice : 11	Présents : 11	Votants : 11

L'an deux mille vingt-trois le 26 mai à 20h00, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alexis BOSIO, Maire par intérim.

PRESENTS : AMAR Bernard, BENAROUS-FRAPPART Christophe, BOSIO Alexis, CHEYSSIÈRE-BERTHEZÈNE Evelyne, DESORT Camille, FLUCK Mathieu, GUERIN Claude, LASHERMES Annie, LEGRAND Benjamin, ODDOS Robert, ROTGER Gérard

PAS D'ABSENT

SECRETAIRE DE SEANCE : LEGRAND Benjamin

Le procès-verbal du Conseil municipal du 12 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

### 1) Election du maire

Délibération 2023/017

M. BOSIO Alexis fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjointés élus parmi les membres du Conseil municipal ».

L'article L 2122-4 dispose que « le Maire et les Adjointés sont élus par le Conseil municipal parmi ses membres ... ».

L'article L 2122-7 dispose que « le Maire et les Adjointés sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

M. BOSIO Alexis sollicite deux volontaires comme assesseurs : AMAR Bernard et BENAROUS-FRAPPART Christophe acceptent de constituer le bureau.

M. BOSIO Alexis demande alors s'il y a des candidats.

M. BENAROUS-FRAPPART Christophe propose la candidature de ODDOS Robert qui accepte de se porter candidat à l'élection de maire.

M. BOSIO Alexis enregistre la candidature de ODDOS Robert et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité requise : 6

Robert ODDOS a obtenu 11 voix

Robert ODDOS ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions, prend la présidence et remercie l'assemblée, il entame ensuite un discours d'entrée en fonction et son projet de fonctionnement de l'équipe municipale.

« L'équipe qui a été élue lors de l'élection partielle du 6 novembre 2022 a souhaité collaborer avec celle qui restait en place. Comme vous le savez, cela n'a pas été possible, puisque nous avons été cantonnés dans un rôle d'opposition de par la volonté manifeste de notre précédent maire, qui n'a pas voulu tenir compte des raisons qui ont poussé à la démission 5 conseillers sur 11, (dont les 2 adjoints de l'époque), ni du résultat sans appel de cette élection partielle (70% des voix recueillies).

Après un court temps de réflexion, j'avais répondu favorablement à la demande d'amis de faire partie d'une liste de candidats à cette élection partielle. Je pensais, en effet, pouvoir encore être de bon conseil dans des domaines que j'ai largement exploré durant ma carrière professionnelle : je citerai, entre autres, la voirie et la sécurité routière, les bâtiments, l'hydraulique, l'urbanisme ... Et je confirme ma première déclaration, à savoir que si je me suis présenté, c'était pour « rechercher le bien de notre petit village qui est devenu notre résidence principale, parce que je sais que notre bien-être dépend du sien, et parce que nous souhaitons, tous ensemble, nous mettre au service de la collectivité, et répondre, quand c'est possible, aux aspirations de chacun des habitants de notre commune, sans parti pris. Nous devons nous mettre très concrètement à la portée de chacun, dans notre discours et dans nos actions. »

C'est ce que nous avons fait en obtenant de la CC CAC TS une moindre augmentation du prix de l'eau que notre précédent maire avait refusée, ce qui a conduit à sa démission, suivi par 3 autres conseillers. Alexis, seul rescapé de l'équipe initiale, a rejoint notre vision des choses, et a été nommé par la préfecture maire intérimaire, tâche qu'il a assuré au mieux de ses possibilités. Merci Alexis !!!

C'est donc une équipe réduite à 5 qui s'est fortement investie pour assurer les tâches essentielles. Je citerai Alexis et Benjamin pour la préparation du budget, Gérard pour le CCAS et l'EPAH, Christophe pour l'entretien des logements et moi-même pour un audit de l'état de la voirie communale, l'assainissement, l'urbanisme....

Encore merci à l'équipe qui assuré l'intérim, avec un grand sérieux, mais avec les limites induites par la faible disponibilité de son effectif réduit.

Nous voilà maintenant au complet pour gérer les affaires de la commune.

### **LA TACHE QUI NOUS ATTEND SEMBLE IMMENSE :**

- Achever l'opération « Village de caractère » initiée il y a environ 10 ans
- Rétablir une bonne gestion des logements (rénovation et entretien), et du site CNRS

- **Résolution des conflits sociaux et des potentielles actions en justice**
- **Conflit avec Habitat du Gard, sur la fin de la convention qui nous lie à cet organisme pour les foyers logements de l'EPAH avec une potentielle action en justice**
- **Action en réparation des frais importants générés par une intervention malencontreuse d'un artisan lors de la création du local télémedecine**
- Gestion de ce local télémedecine
- Gestion des voies communales : **entretien lourd et mises en sécurité**
- **Recherche des subventions potentielles** (Etat, Département, Région, ARS, Fondation de France, autres...), dont certaines avaient été obtenues avant cette mandature, mais annulées par notre maire démissionnaire. **Sachez que mon expérience personnelle m'a conduit à remarquer que l'aspect politique de cette recherche est alors très important.**
- Travaux d'amélioration de la salle de classe et du préau
- **Résolution du conflit avec BRUNERGIE** concernant l'installation commandée d'un chauffe-eau thermodynamique à l'EPAH,
- **Permettre le développement de l'agroforesterie** qui non seulement entretient le territoire de la commune, mais aussi contribue à la lutte contre les incendies
- .....

**MON DIAGNOSTIC SUR LES RAISONS QUI ONT CONDUIT LA SITUATION DIFFICILE QUE NOUS AVONS CONNUE :**

- 1- Il y a eu, il y a 3 ans, **un indéniable conflit entre l'ancienne municipalité et le nouveau maire, qui a été ressenti par une part importante de la population.** Un climat de défiance s'est très rapidement instauré au changement de municipalité, suite à **un refus du nouveau maire d'écouter l'ancienne municipalité qui souhaitait contribuer à une transition efficace des affaires en cours.** Ce refus a été attisé par une série d'interprétations personnelles erronées des faits, qui ont été transmises au Conseil Municipal qui venait d'être élu. Cinq conseillers sur onze, dont les deux adjoints, ont fini par démissionner, après avoir compris que leurs indéniables compétences étaient ignorées ou récupérées ou même méprisées. Toute véritable collaboration était devenue impossible. Plusieurs ont subi de fortes agressions verbales, comme celle que j'ai moi-même subie.
- 2- J'ai aussi constaté, jour après jour, que depuis longtemps, dans notre petit village, les intérêts particuliers s'opposent trop souvent à l'intérêt général, et souvent pour des brouilles.
- 3- J'ai aussi constaté **un déficit d'information des habitants, des conseillers et une discrimination dans la transmission des informations.**

## MES PROPOSITIONS :

Pour optimiser notre fonctionnement, je propose que les commissions municipales comportent au moins 4 conseillers, pour les plus importantes, et qu'elles soient ouvertes à d'autres personnes qui posséderaient, elles aussi, des compétences reconnues dans les domaines concernés.

Le nouveau Conseil possède des personnalités aux caractères certes très différents, mais aussi des compétences très variées qu'il nous faut utiliser au mieux. Nous sommes une équipe transitoire, composée de personnes nées au village ou y habitant depuis plus de 15 ans, donc bien intégrées. Elle représente aussi le village et 7 hameaux sur 11. Et il ne nous reste qu'un peu moins de 3 ans pour préparer l'arrivée d'une nouvelle équipe dont je ne ferai certainement pas partie.

**Pour cela, nous devons solutionner plusieurs conflits potentiels et retrouver une audience normale auprès des différents organismes publics, et monter les dossiers nécessaires pour l'obtention des subventions potentielles.**

Après avoir pris le temps de la réflexion, et pris les avis des conseillers restants, et de leurs conjoints, **je me propose de quitter ma zone de confort en acceptant le rôle de premier magistrat que vous me demandez de remplir.**

Certaines personnes ont voulu faire croire que je venais d'arriver récemment et que je ne connaissais pas le village. Sachez qu'il y aura 75 ans cet été, je passais mes vacances au Cros dans le ventre de ma mère.

Je voudrais tout d'abord rendre hommage à mes prédécesseurs :

- Mon oncle Alfred AMALRIC qui faisait vivre la vallée avec ses 50 ouvriers. Pendant ses 4 mandats, il a créé, entre autres, la route de la Bécède et celle du Cros. Il m'a fait découvrir Borgne du Pas qui était alimenté en électricité par l'alternateur d'un moteur de 2 cv. Il m'a fait découvrir Loriol et ses menuiseries intérieures faites de façades de vieilles armoires.
- Mon ami Francis MAURIN qui pendant ses nombreux mandats n'a eu de cesse de sauvegarder le maximum d'emplois sur la commune, de créer les équipements publics nécessaires, et d'accompagner ceux qui en avaient besoin, parfois même jusqu'à l'hôpital.
- Mon prédécesseur Bernard MOUNIER qui a traversé les périodes troublées par le Covid et 2 inondations. Il a eu la bonne idée d'installer les Barnums derrière la mairie, qui permettent des rencontres conviviales pendant la période estivale. Il m'a permis aussi de rencontrer des personnes que je n'aurais jamais croisées et qui sont devenues de très bons amis.

Pour m'accompagner dans cette tâche nouvelle pour moi, je souhaite la nomination d'une équipe de 3 maires adjoints qui partageront avec moi le maximum de responsabilités.

Mes préférences ne s'appuient ni sur des critères de droit du sang ni sur des critères de droit du sol qui ont été évoqués par mon prédécesseur, mais sur les disponibilités, les compétences et l'efficacité que j'ai déjà pu apprécier : j'aimerais un trio composé de

- 1<sup>er</sup> Adjoint : Gérard ROTGER pour ses compétences dans le domaine social, sa capacité de résolution de conflits et sa pratique des contacts avec nos responsables politiques.
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : Alexis BOSIO pour son implication dans les contacts administratifs et dans l'animation du village.
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : Christophe FRAPPART pour ses connaissances en sécurité des ERP, EPAH, CNRS), et dans l'entretien des bâtiments.

Mais ayant souhaité un fonctionnement démocratique au sein du Conseil, je ne vais pas me déjuger et je laisse à chacun la possibilité de présenter sa candidature et d'en expliquer les raisons, en décrivant en particulier les compétences qu'il veut mettre au service de la collectivité, et ses disponibilités. Je rappellerai seulement que si nous souhaitons un fonctionnement collégial, les services administratifs accordent une place particulière au 1<sup>er</sup> adjoint en cas d'indisponibilité du maire. »

## **2) Détermination du nombre d'adjoint**

**Délibération 2023/018**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création de trois postes d'adjoints.

## **3) Election des adjoints**

**Délibération 2023/019**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à trois,

Considérant que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

### **- Election du Premier adjoint**

Après un appel de candidature, MM. BOSIO Alexis et ROTGER Gérard se portent candidat.

A la demande de M. le Maire, chacun avance leurs arguments de campagne.

Il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11

- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

M. BOSIO Alexis ayant obtenu 6 voix et la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire.

**- Election du Second adjoint :**

Après un appel de candidature, M ROTGER Gérard et Mme DESORT Camille se portent candidat. Mme DESORT Camille avance ses arguments de campagne.  
Il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Mme DESORT Camille ayant obtenu 6 voix et la majorité absolue est proclamée Deuxième adjointe au maire.

**- Election du troisième adjoint :**

Après un appel de candidature, M. BENAROUS-FRAPPART Christophe se porte candidat.  
M. le maire invite immédiatement les conseillers au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

M BENAROUS-FRAPPART Christophe ayant obtenu 10 voix et la majorité absolue est proclamé Troisième adjoint au maire.

**4) Indemnité des élus**

**Délibération 2023/020**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Considérant le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux maires ;

<b>POPULATION (nombre d'habitants)</b>	<b>TAUX (en % de l'IB 1027)</b>	<b>INDEMNITÉ BRUTE (en euros)</b>
Moins de 500	25,5	1 026,51
De 500 à 999	40,3	1 622,29
De 1 000 à 3 499	51,6	2 077,17
De 3 500 à 9 999	55	2 214,04
De 10 000 à 19 999	65	2 616,59
De 20 000 à 49 999	90	3 622,97
De 50 000 à 99 999	110	4 428,08
100 000 et plus (y compris Marseille et Lyon)	145	5 837,01
Maires d'arrondissement (Marseille et Lyon)	72,5	2 918,51

Considérant le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux adjoints ;

<b>POPULATION (nombre d'habitants)</b>	<b>TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1027)</b>	<b>INDEMNITÉ BRUTE (en euros)</b>
Moins de 500	9,9	398,53
De 500 à 999	10,7	430,73
De 1 000 à 3 499	19,8	797,05
De 3 500 à 9 999	22	885,62
De 10 000 à 19 999	27,5	1 107,02
De 20 000 à 49 999	33	1 328,42
De 50 000 à 99 999	44	1 771,23
De 100 000 à 200 000	66	2 656,85
Plus de 200 000	72,5	2 918,51
Adjoints au maire d'arrondissement	34,5	1 388,81

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par vote successif à la majorité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et adjoints au Maire

Maire : taux maximal soit 25,5 % de l'indice brut 1027

1<sup>er</sup> adjoint : taux maximal soit 9,9 % de l'indice brut 1027.

2<sup>ème</sup> adjoint : taux maximal soit 9,9 % de l'indice brut 1027

3<sup>ème</sup> adjoint : taux maximal soit 9,9 % de l'indice brut 1027

-----

M. le maire procède à la lecture de la charte de l'élu local et invite chaque conseiller à la signer.

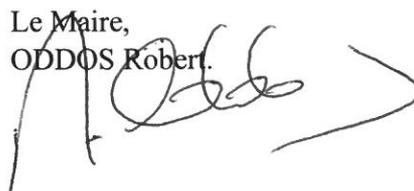
L'ordre du jour épuisé.

Il est décidé que le prochain conseil municipal aurait lieu le lundi 05 juin 2023 à 18h00.

La séance est levée à 21h30.

Le Secrétaire de séance  
LEGRAND Benjamin

Le Maire,  
ODDOS Robert.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'RODDOS', written over the printed name 'ODDOS Robert.' The signature is stylized and includes a long horizontal stroke at the end.